

LE PRÉSIDENT :

1250 Alors nous reprenons la session avec la Comité logement Ville-Marie, madame Mireille Foisy-Hotte et monsieur André Querry. Est-ce que les deux viennent présenter? D'accord. Faites comme chez vous. Alors comme on l'a mentionné, on a bien lu votre contribution qui est très touffue.

1255 **Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1260 Donc si vous pouvez résumer, aller à l'essentiel parce qu'on a quelques questions.

Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :

1265 Parfait, excellent ! Donc on va plus commencer par, on va référer à la page 5 du mémoire pour parler des besoins de la population du secteur parce que pour nous, c'est un enjeu très important. Donc le quartier Centre-Sud, c'est un quartier qui est très défavorisé selon les données ici du Recensement de statistique de 2011. Plus d'un ménage sur trois vit en situation de faible revenu. Donc on peut parler de pauvreté économique de la population du secteur. Et on
1270 a vraiment – on le voit au deuxième paragraphe – on a beaucoup de locataires. Donc on est fier de ça, nous, on défend les locataires, donc on est content. Mais ce qu'on se rend compte, c'est que les gens paient de plus en plus cher et c'est de ça dont on parle. Donc pour les locataires, ça peut être difficile de rester dans le quartier parce que quand on est pauvre et le loyer augmente, c'est une difficulté économique.

1275 On constate également dans les statistiques entre 2006 et 2011 qu'il y a une diminution de 5 % du nombre de familles avec enfants qui habitent le quartier. Ça fait que ça, pour nous, c'est inquiétant mais il y a plusieurs autres organismes qui constatent que c'est inquiétant parce

1280 qu'on veut garder aussi les familles dans le quartier. Et ce qu'on dit, c'est que la rareté des
grands logements puis le coût, bien ça peut vraiment expliquer le phénomène. Ce n'est peut-être
pas la seule explication mais c'est certain que ça n'aide pas les familles à rester dans le quartier.

1285 Et on vous a fait la description des besoins, c'est-à-dire que comme groupe, nous, on a
une liste de demandeurs de logements sociaux. On a 651 demandeurs et sur cette liste, on a
205 familles avec enfants, donc qui veulent habiter l'arrondissement de Ville-Marie. Il y a aussi
l'Office municipal d'habitation qui, elle, a 1 442 ménages inscrits dont 982 familles et personnes
seules de moins de 60 ans qui veulent habiter dans l'arrondissement de Ville-Marie. Puis on a la
1290 Corporation Jeanne-Mance qui est un des plus gros HLM dans l'Est du Canada qui a des grands
logements mais malgré tout, elle a 25 de ses familles qui habitent présentement un HLM aux
Habitations Jeanne-Mance et qui sont en attente d'un plus grand logement, soit un quatre à cinq
chambres à coucher. Donc ils sont en surpopulation. Donc ça existe, même dans le logement
social, il y a des grandes unités. Donc c'est vraiment des besoins.

1295 Donc l'accès au logement, c'est un enjeu qui est particulièrement important dans le
quartier. Puis on traite aussi un peu de l'itinérance à ce sujet-là. Ça va?

1300 Au niveau de notre analyse du projet, nous, on a vraiment pris le temps d'analyser le
rapport du Comité Jacques-Viger et on trouvait que l'analyse du Comité Jacques-Viger était très
intéressante et on a décrit les points. Je n'y reviendrai pas, je pense que vous connaissez bien le
rapport et que ça a déjà été mentionné.

1305 Nous, ce qu'on voulait mentionner aussi, puis on le voit en fin de page 6, c'est que dans
le petit dépliant de l'Office, on nous dit de reconnaître le Complexe TVA qui est actuellement en
droit acquis. Et l'arrondissement propose d'augmenter à 35 mètres la hauteur pour autoriser
dans le secteur du Complexe TVA. Mais actuellement, la tour TVA qui est la plus haute, mesure
39 mètres. Donc même si on augmente la hauteur à 35, la tour reste hors norme, donc ne
répond pas... Est toujours, en tout cas, ne respecte pas la réglementation et le reste du
Complexe de TVA, lui, est beaucoup plus bas. Donc respecte la réglementation actuelle.

1310 Donc nous, la question, c'est de dire pourquoi augmenter à 35 si le building le plus haut est à 39? En tout cas, on se pose la question puis on n'a pas la réponse.

M. ANDRÉ QUERRY :

1315 Mais ce qui est sûr, c'est que finalement la proposition au niveau de TVA – on parlera du Bourbon – mais la proposition aussi englobe tout le secteur de TVA, c'est aussi de permettre d'augmenter entre autres les stationnements, les lieux vides. Puis on vous rappelle là-dedans qu'au niveau historique, en 1976, pour construire les stationnements qu'il y a actuellement sur TVA au coin de Maisonneuve et Papineau, on a exproprié entre vingt... Ça dépend des articles de journaux de l'époque parlent de 35 familles qui ont été expulsées, d'autres de vingt, mais il y a du monde qui ont été expulsés en 76 et en 77 pour ça.

1320
1325 Ça fait qu'on comprend mal comment ça se fait qu'on va redonner un droit acquis pour construire en hauteur ou si on construit en hauteur, il faudrait reconnaître que ça soit aussi du logement pour réparer les torts commis par TVA dans les années 70 quand ils ont construit la tour en 72, en 73. Mais aussi quand ils ont exproprié pour les stationnements autour de TVA en 1976 et 77. Je pense que c'est important de le retenir.

1330 Il faut aussi se rappeler que c'était tout résidentiel, de même qu'aussi le lieu actuel du Bourbon, c'était résidentiel avant d'être le Bourbon. Et même le parc Campbell en arrière, j'ai retrouvé des cartes de 1890, de 1912, même le parc était complètement résidentiel, c'était des logements partout qui se retrouvaient là. J'ai aussi une photo que j'ai moi-même prise en 88 du Complexe Bourbon avant qu'il passe au feu en 1997. C'était des maisons victoriennes qui étaient protégées et qui malheureusement, dans les rénovations, ont passé au feu par inadvertance. Trois petits points... C'est ça. Donc pour faciliter, donc c'est après ça que l'édifice a été construit, c'est en 1997 après l'incendie qu'il y a eu une série de secteurs... C'est pour ça qu'on revient sur l'importance d'avoir du logement sur l'édifice, sur le lieu et sur le lieu de TVA mais aussi sur le lieu de l'actuel Bourbon pour qu'on redonne ce qu'on a pris aux locataires dans les années 60 et 70 et 80.

1340

1345 Et que ça soit aussi du logement abordable. Parce que quand on nous parle de logement pour Le Bourbon, bien on dit au prix du marché. Au prix du marché, ce n'est pas du logement abordable pour les résidents et résidentes du quartier. Peut-être pour d'autres personnes, mais ce n'est pas la clientèle qui est visée. Ça fait que c'est là-dessus qu'on insiste aussi. Parce qu'on a beau nous dire qu'on crée un fonds, mais le fonds, il ne sera pas nécessairement développé puis attribué au secteur puis au quartier. C'est un fonds qui est régional, qui est municipal et non pas pour l'arrondissement de Ville-Marie ou pour le quartier Centre-Sud.

1350 **Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :**

1355 Ce qu'on voulait aussi rappeler c'est que ce qui a été présenté par le promoteur, c'est qu'il allait y avoir du grand logement. Ça fait que nous, on pourrait crier « Hourra ! » Mais le problème, c'est qu'il n'y a aucune garantie que même sur un plan où il y a du grand logement de dessiné, qu'il sera réalisé. Et personne et l'arrondissement n'a aucun pouvoir pour faire respecter cela. Donc on est heureux de le voir mais on n'a pas de garantie que ça va être réalisé.

1360 Ça fait qu'on ne peut pas prendre ça comme un point positif du projet parce qu'il n'y a pas de garantie. Et même pour le côté locatif, c'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup de tours à condos qui ont été construites dans l'arrondissement de Ville-Marie, donc c'est de l'accès à la propriété, et que ça soit du locatif ou de l'accès à la propriété, ça ne peut pas non plus être garanti. Donc ça, c'est certain que nous, on trouve que c'est intéressant entendre parler de locatif et entendre parler de grands logements mais il n'y a pas de garantie que ça va être réalisé. Et personne ne peut sévir ou jouer de ce côté-là.

1365 Également, on voulait faire ressortir que pour 95 logements, d'avoir 72 places de stationnement, bien que c'était beaucoup de stationnements pour un site avec... Tout près des métros, on dit au centre-ville, près des métros, tout ça. Et si vous voyez la rue Ontario l'été, en tout cas, je pense qu'il n'y a pas besoin de plus d'autos dans le coin mais en tout cas, c'est un peu pas beau.

1370

1375 On a parlé du fonds de contribution. En tout cas, c'est sûr que nous – André l'a
mentionné – on salue que le promoteur veut contribuer. On est pour ça. Mais ce qu'on veut
encore plus, c'est qu'on veut la réalisation de logement social. Et le problème, s'il en est un, c'est
que toute la densification qui est à l'œuvre dans plusieurs quartiers du centre-ville et donc si Le
Bourbon on augmente la hauteur, bien la valeur augmente, ça fait augmenter nécessairement
les taxes foncières des résidents autour, ça contribue donc à faire augmenter le coût du
logement en général et ça rend encore beaucoup plus difficile si, par exemple, l'année
prochaine, on dirait : « On va reprendre le terrain, on va faire du logement social », ça rend
1380 beaucoup plus inaccessible ces terrains-là parce que l'argent qui est donné au logement social,
c'est de l'argent public, les budgets sont très peu augmentés, ça ne va vraiment pas dans la
logique du marché. Donc on est encore plus perdant de ce côté-là.

1385 Donc en conclusion, je vais prendre la peine de le lire. C'est que le Complexe TVA, il
représente quand même 80 % de la zone visée, puis le projet présenté à l'Office s'appelle quand
même Le Bourbon. Ça fait qu'en tout cas, c'est... Mais ce n'est pas qu'on dit que ce n'est pas vrai
mais ça nous fait juste en tout cas un petit peu... C'est quand même important, c'est quand
même une zone très importante.

1390 Pour nous aussi, TVA a un devoir de réparation envers les citoyens du quartier par le fait
justement que – André l'a nommé – qu'il y avait des gens qui habitaient là, qui ont été expropriés,
qui ont perdu, que c'est devenu du stationnement, c'est un des exemples, mais on mentionne la
même chose auprès de la Société Radio-Canada. C'est juste pour vous dire qu'il y a quand
même eu dans la Cité des ondes des pertes de logements locatifs.

1395 Puis la Ville de Montréal a quand même autorisé à l'époque la démolition et tolère les
stationnements et tout ça. Donc on considère qu'également, elle porte une part de responsabilité
dans les dommages causés à la population locataire.

1400 Donc nous, on s'oppose au projet de modification de la hauteur puis de la densité
proposée pour l'ensemble du secteur concerné. On propose que toute modification envisagée
aux hauteurs et densités du site du Complexe TVA soit précédée d'une préalable discussion

1405 avec les organismes communautaires du milieu pour tout l'aspect qu'on parle de réparation, qu'il puisse y avoir un dialogue. Puis on invite le promoteur du Bourbon à proposer un projet de remplacement de plus petite taille, moins monolithique, qui permet d'être harmonisé – c'est vraiment ça qu'on veut aller chercher – et qui s'intègre mieux à son milieu et répondrait davantage aux besoins des résidents à faible et à modeste revenu du quartier.

M. ANDRÉ QUERRY :

1410 Juste un petit rajout peut-être aussi. Penser aussi et réfléchir aux effets de, comment dire, créer une première, même si voilà un mois, on nous a répondu : « Non, non, non. C'est le seul secteur qu'on veut densifier. C'est ce coin de rue-là. » Mais c'est quoi l'impact effectivement sur les autres immeubles de deux ou trois étages qu'il y a entre Saint-Hubert et Papineau? Est-ce qu'il y a un risque aussi qu'on détruise ces logements-là, ces édifices-là pour construire en
1415 hauteur, une fois que ce droit acquis là va être donné au Bourbon. Ça, c'est l'effet d'entraînement qui m'inquiète aussi un peu comme résident du quartier.

LE PRÉSIDENT :

1420 Ça va?

Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :

1425 Oui, ça va.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. J'imagine qu'on a quelques questions.

1430 **Mme LUBA SERGE, commissaire :**

Je reviens à cette question de... Vous êtes contents de voir la contribution pour le logement social qui se fait.

1435 **Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :**

Oui.

1440 **Mme LUBA SERGE, commissaire :**

Mais en même temps, vous semblez soulever un genre de problème.

1445 **Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :**

C'est ça.

1450 **Mme LUBA SERGE, commissaire :**

La contribution suit un projet qui, peut-être, augmente les valeurs qui entourent et vous demandez parmi les conclusions, vous dites : « Un projet qui répondrait davantage aux besoins des résidents à faible et modeste revenu du quartier. » Alors quel serait...

1455 **Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :**

C'est sûr que pour nous, dans le monde idéal, du logement social, il y en aurait dans tous les projets de construction dans l'arrondissement de Ville-Marie. Mais là, on est dans une bulle qui n'existe pas, ce n'est pas ce qui se passe. Mais c'est sûr que d'avoir... Par exemple, on parlait de cinq îlots plus tôt. S'il y aurait une partie qui pourrait être pour des gens à... Justement parce que quand on parle justement du prix du marché, que ça soit même locatif ou accès à la propriété, ça permet à des gens, oui, d'y accéder mais il y a plusieurs... En tout cas, tous les

1460

gens avec qui, nous, on est en contact, qui n'ont pas accès à ces logements-là ou à cet accès à la propriété parce qu'ils n'ont pas les revenus nécessaires, donc ça pourrait être d'avoir une partie de logements sur le site.

1465 **Mme LUBA SERGE, commissaire :**

Et pour vous, est-ce qu'il y aurait des problèmes de cohabitation si le logement abordable était intégré? Ou quand vous dites cinq îlots, ça serait que ça soit un immeuble à part?

1470 **Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :**

1475 Ce qui existe, en tout cas il y a vraiment la Stratégie d'inclusion, il y a plusieurs exemples. Il y en a un même sur la rue Ontario, il y a un projet pour personnes âgées qui a été construit, puis c'est de la tour à condos à côté. Si vous passez sur la rue, vous ne pouvez pas dire : « Ah, ah!» Donc ça existe que sur les mêmes terrains, puis ça se construit aussi au coin de de Lorimier et Sainte-Catherine. Bon, c'est certain qu'il faut que ce soit bien pensé, il y a des façons de bien faire les choses mais souvent, c'est que la gestion pour le logement social habituellement, c'est bien qu'elle soit assez autonome parce qu'ils n'ont pas nécessairement les mêmes budgets mais ça peut être collé, par exemple, uniquement ou près.

1480

1485 Mais pour nous, en tout cas, c'était pour dire que oui, la contribution est intéressante mais on voit que le projet n'est pas en harmonie avec ce qu'il y a autour et donc on pense, on dit il y a une contribution qui donne un petit côté positif mais il y a plusieurs aspects négatifs. Ça fait que c'est pour ça que nous, on se dit que même la contribution, avant qu'elle permette de réaliser du logement social, c'est très long, puis les impacts, eux, bien ils vont être demain matin, puis ils vont durer très, très longtemps. Ça fait que c'est comme ça qu'on le voit, si ça permet d'éclairer.

Mme LUBA SERGE, commissaire :

1490

En termes des besoins, ce qu'on voit dans les statistiques, c'est qu'on est en train de perdre des familles.

Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :

1495

Oui.

Mme LUBA SERGE, commissaire :

1500

Est-ce que vous, dans votre travail, vous entendez parler de ça, des gens qui arrivent, puis ils disent : On abandonne le quartier » parce qu'il n'y a pas de logement abordable ou il y a aussi question de qualité de vie?

M. ANDRÉ QUERRY :

1505

Il n'y a pas d'école.

Mme LUBA SERGE, commissaire :

1510

Il n'y a pas d'école?

Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :

1515

Mais ça dépend, ça dépend. Du secteur où on parle, en tout cas, personnellement, je ne suis pas sûre que j'habiterais sur la rue Sainte-Catherine mais là, on rentre dans un sujet... Mais la difficulté, c'est les grands logements. Il y en a peu, c'est sur toute l'île de Montréal mais c'est vrai aussi dans, il y en a peu. Puis dans la construction de tout ce qui se fait dans les dernières années, il ne s'en fait pas. Donc c'est vraiment des petites unités qui se construisent et c'est les prix. Donc souvent les gens quittent le quartier... Moi, j'ai des directrices d'école qui m'appelaient

1520 et puis qui disaient : « Qu'est-ce qu'on fait? Une famille, elle a plus de 1 500 \$. Ils ne sont pas
capables de le payer. Qu'est-ce qu'on fait? » C'est dans le marché privé. En tout cas, un
locataire a le droit de refuser une hausse puis faire valoir ses droits, mais il faut qu'il connaisse,
en tout cas, ses droits, il peut venir nous voir, mais ce n'est pas toujours simple. Donc il y a la
disponibilité des grands logements.

1525

Je pense que les gens qui sont, par exemple, sur notre liste, qui sont dans le quartier et
qui le quittent, bon il y en a peut-être qui veulent justement aller ailleurs mais il y a des gens qui
tiennent à y rester, puis nous, on a des gens qui ont dû quitter et puis qui veulent y revenir. Donc
c'est sûr que je pense qu'on se mentirait dire que tout le monde veut habiter au centre-ville, on
1530 ne dira pas ça. Mais il y a quand même... Ça se trouve des familles qui sont prêtes à habiter
dans un cinquième étage et d'avoir quand même des services parce que les services sont près,
parce qu'ici dans le secteur, il y a quand même plusieurs CPE, il y a des écoles, il y a des parcs.
Il y a eu un effort fait de l'arrondissement au niveau des installations extérieures dans les
dernières années. Ce n'est pas parfait mais il y a eu quand même un effort qui a été fait. Ça fait
1535 que de côté-là...

Ça peut se faire peut-être plus vite que le logement. Parce qu'entre autres, nous, on a
quatre projets de coopératives qu'on soutient, ils ne sont pas à nous, c'est les citoyens qui les
portent, mais c'est que c'est très, très, très long avant que ça puisse aboutir. En tout cas, c'est la
difficulté de pouvoir réaliser le logement social.

1540

Mme LUBA SERGE, commissaire :

Merci.

1545

LE PRÉSIDENT :

Dans votre document à la page 6, vous mentionnez : « *Les similitudes établies entre la
rue Sainte-Catherine Est et la rue Sainte-Catherine Ouest sont, par ailleurs, discutables.* » Dans
1550 le document du promoteur, on voit que – et même dans l'expression présentée dans le

document de la Ville – que c'est à peu près la même chose. Donc ce qu'on a fait à l'ouest, ça pourrait se faire à l'est. Alors je sens que vous avez réfléchi.

M. ANDRÉ QUERRY :

1555

Non, non, mais c'est le débat qu'on a eu voilà... Au cours du dernier mois sur la fusion de Sainte-Marie/Saint-Jacques. Est-ce que l'est et l'ouest, c'est la même réalité, c'est la même sociologie? Je pense qu'on a gagné sur ce point de vue là. J'espère qu'on va le gagner sur celui-là aussi, mais on ne peut pas tous les gagner, je suis réaliste. Mais c'est ça, je pense qu'effectivement, c'est que la densification qu'il y a au centre-ville, un, est historique, elle commence même au début du 20e siècle avec les grands gratte-ciels, etc. puis c'est vraiment commercial. Il y a de l'habitation de plus en plus dans les tours à condos qui sont construites actuellement mais ici, finalement, le bâti réel du secteur ici, c'est trois et quatre étages en moyenne et non pas huit ou dix étages comme il y a dans le centre-ville dans l'ouest de la rue Sainte-Catherine. Ça, à ce niveau-là, on ne peut pas comparer ça vraiment.

1560

1565

Même au niveau de la population, comme le débat comme je disais qu'on a eu au cours du dernier mois pour y avoir participé arduement à ce débat-là, je le comprends. Donc c'est ça effectivement que la Ville, puis même l'arrondissement de Ville-Marie ne comprend pas, qu'il y a une distinction entre Centre-Sud, Sainte-Marie et aussi Peter-McGill ou le secteur de l'ouest de l'arrondissement. Ça, à ce niveau-là, on n'en démordra pas qu'il y a une différence puis qu'il y a une distinction à faire.

1570

Mais effectivement les besoins dans l'ouest, ceci étant dit, quand je parlais d'école tantôt, c'est que c'est dans l'ouest que finalement il se développe beaucoup de monde, il se construit beaucoup de condos, il y a beaucoup de nouveaux arrivants mais il n'y a pas d'école, puis il n'y a pas de services en tant que tels pour cette population-là. Ici, on a un peu plus de services quand même, puis on a des écoles encore fonctionnelles dans le secteur autour d'ici justement. Mais c'est pour ça qu'on ne peut pas comparer les deux quant à moi, historiquement même.

1575

1580

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et tout le monde est d'accord sur le besoin de revitalisation. Là-dessus, je pense que c'est...

1585

Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :

Oui, ça, c'est sûr.

1590

M. ANDRÉ QUERRY :

Oui, on voit la rue Sainte-Catherine, on voit qu'il y a, je ne sais pas combien de... De toute façon, il y a combien de commerces de fermés à l'année longue depuis dix ans, quinze ans? J'en fais périodiquement le répertoire que je mets, que je publie les photos de tous les magasins. Je le vois. Moi, ça fait quarante ans que je me tiens sur la rue Sainte-Catherine, que je connais le secteur, je connais l'évolution du Village, je connais... J'ai assisté à la construction et aux rénovations du Bourbon, j'ai même rencontré mes chums là – mais en tout cas, ça, c'est une autre histoire – mais donc, je connais le secteur puis effectivement, il y a une problématique. Mais je ne suis pas sûr que la construction en hauteur d'un neuf étages là va solutionner le reste des commerces fermés sur la rue Sainte-Catherine. Je veux dire, j'en doute.

1595

1600

Il y a aussi un problème de besoin de commerces de proximité. T'sais, à un moment donné, je regardais, je faisais l'historique de la rue et du quartier. Bon, bien la quincaillerie J.D. Leblanc, elle existait depuis les années 30, puis même les années 20 au coin de Champlain et Sainte-Catherine, puis ça a fermé voilà cinq, six ans. Ça, on a perdu ça dans le quartier. On a perdu plein de choses aussi de boucherie, de choses du genre. Bon, il y a possiblement le IGA qui a ouvert à la Place Dupuis. Bon, il y a le Métro, l'édifice, l'ancien Steinberg effectivement mais sinon, là encore, on a besoin de services. Puis je ne suis pas sûr que c'est ça qu'on nous propose même au niveau du rez-de-chaussée. Dans la proposition, ça va être quoi les commerces qu'il va y avoir dans le projet? Pas sûr.

1605

1610

1615 Puis effectivement, puis pour revenir à TVA, si on veut ramener ça, quand on regarde la rue Sainte-Catherine de TVA, c'est affreux, c'est un stationnement, puis c'est des vitrines alors que normalement, ça devrait être des commerces. Si on suit la logique, le premier étage, c'est des commerces, mais TVA, c'est un mauvais citoyen corporatif à ce niveau-là, il nous présente des vitres et un stationnement. Puis il veut encore plus. En tout cas, c'est ça.

Mme MIREILLE FOISY-HOTTE :

1620 Mais aussi une difficulté pour les commerçants, les petits commerçants, la valeur, puis le bail – en tout cas, on ne les défend pas, nous, c'est les locataires qu'on défend – mais ils ont une réalité que c'est très difficile. Alors si des nouveaux locaux ouvrent, bien ce n'est pas magique que, en tout cas, il peut peut-être y avoir des commerçants intéressés mais ce n'est pas magique que les commerçants vont prendre parce que la valeur du marché, le prix du marché d'un bâtiment neuf construit ou la valeur du terrain vaut plus cher. Ce n'est pas nécessairement donné pour tous les commerçants. Mais en tout cas, je ne considère pas qu'on est les mieux placés pour en parler mais on connaît en tout cas, on entend parler de commerçants qui sont dans des situations effrayantes ou il y a de l'infiltration d'eau, puis ils tolèrent parce que, en tout cas, c'est pas cher, puis ils disent : « Je suis capable de fonctionner quand même. » Donc...

1630

LE PRÉSIDENT :

1635 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Sylvain Duchesne, s'il vous plaît. Il n'est pas là? Il n'est pas arrivé encore. Est-ce que monsieur Frédéric Lebel est là? Non plus. On a idée à quelle heure il vient monsieur Duchesne? Alors vous avez droit à une pause. Il nous manque nos deux derniers intervenants. C'est la beauté de cédule des gens à heure fixe.

1640

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE